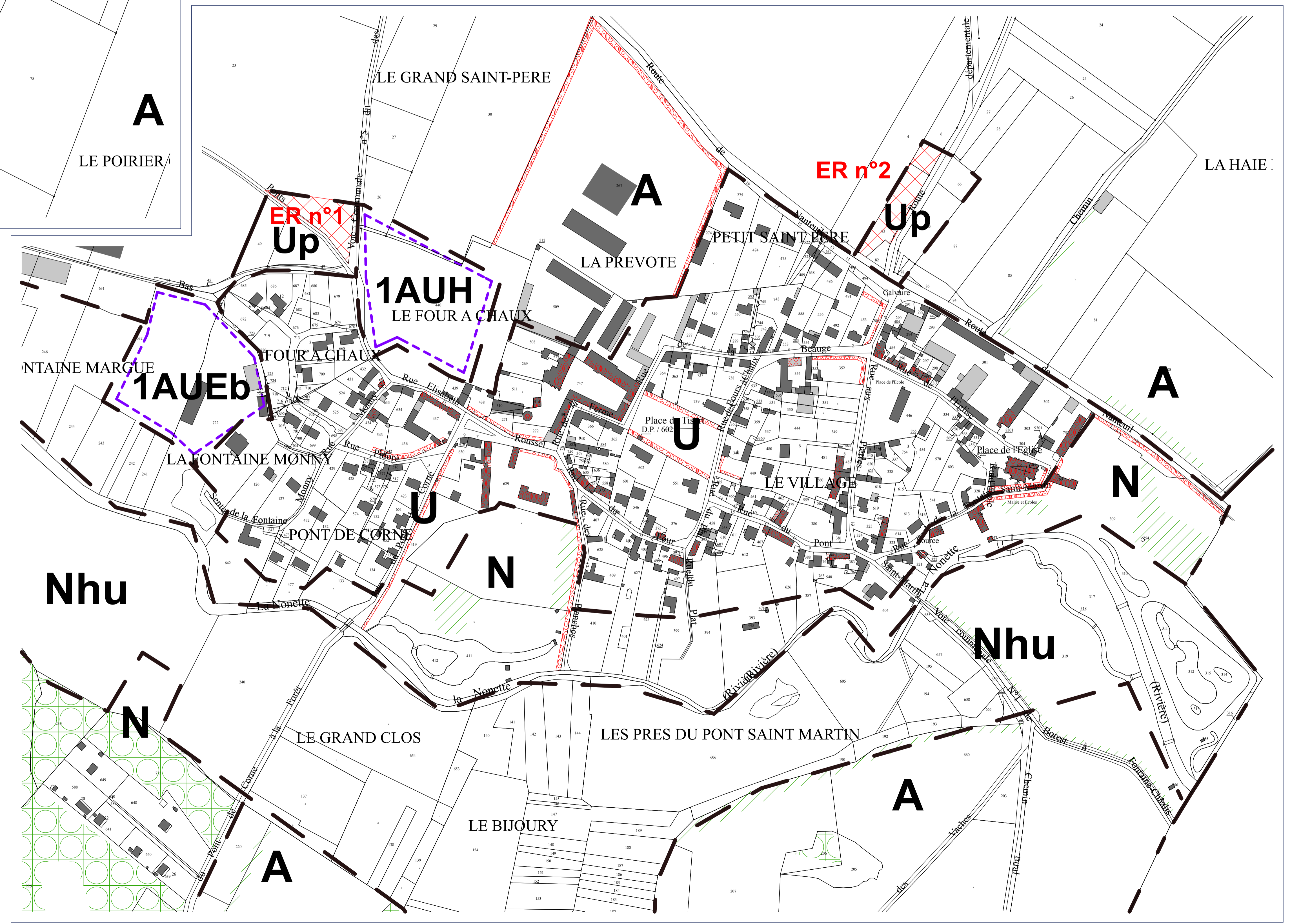


**ZONES URBAINES ET A URBANISER :**  
 - U : Zone urbaine mixte à destination principale d'habitat  
 dont :  
 - Up : Secteur à destination d'équipements et d'habitat publics assurant la mixité  
 - UE : Zone à destination principale d'activités économiques  
 - IAUH : Zone à urbaniser à court ou moyen terme, mixte à dominance d'habitat  
 - IAUE : Zones à urbaniser à destination d'activités économiques  
 dont :  
 - IAUEa : Secteur du Pommelotier  
 - IAUEb : Secteur de la Fontaine Margue

**ZONE AGRICOLE :**  
 - A : Zone à destination d'activités agricoles

**ZONE NATURELLE ET FORESTIERE :**  
 - N : Zone naturelle  
 - Nn : Secteur naturel à forte sensibilité environnementale  
 - Nhu : Secteur naturel de milieu humide

LEGENDE	
LIMITE DE COMMUNE	---
LIMITES DE ZONE	---
ELEMENTS DE PAYSAGE A PRESERVER au titre de l'article L.151-19 code de l'urbanisme	
EMPLACEMENT RESERVE au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme	
BÂTI A PRESERVER au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	
SECTEUR SOUMIS A ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION suivant l'article R151-6 du code de l'urbanisme	
ESPACES BOISES CLASSES au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme	



Commune de Borest  
 Place de l'Eglise  
 60300 BOREST  
 mairiedeborest@wanadoo.fr

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
 U6BOR0816  
 Rendu exécutoire  
 le 22 juillet 2019

**DECOUPAGE EN ZONES : SECTEURS AGGLOMERES**  
 1/2000e  
 Date d'origine : JUILLET 2017  
**4 b**

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 5 juin 2018  
 APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 17 juin 2019

Urbaniste : Mandataire : **Sarl Pro-G Urbain**, 23 rue de Méry, 60190 Neuilly sur Aronde, anne-claire@guigand.fr  
 Environnementalistes : Equipe : ATER Environnement, Calidris  
 Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise